REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
Collectivité Territoriale de Guyane
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'OUEST GUYANAIS
(CCOG)

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 973-249730037-20200207-DEIB202018-DE

DELIBERATION N°2020-18/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif de l'exercice 2020
- budget annexe du Port de l'Ouest

L'An Deux Mille vingt le vendredi sept février, à dix heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice = 31

Présents 19
Absents 11
Procurations 00
Votants 19

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 29 janvier 2020.

Publiée le : 21/02/2020

PRÉSENTS :
Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FEREIRA** Jean-Paul, 1er Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2ème Vice-Président - **M. DEIE** Jules, 5ème Vice-Président - **M. ANELLI** Serge, 6ème Vice-Président - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8ème Vice-Présidente - **M. GONTRAND** Jean, 9ème Vice-Président - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère - **M. VERDAN** Michel, Conseiller - **M. YA Tchoua**, Conseiller..

ABSENTS EXCUSES :
Mme CHARLES Marie-Hélène, 7ème Vice-Présidente - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère - **M. PESNA** Bendy, Conseiller -

ABSENTS NON EXCUSES :
- M. DOLIANKI Paul, 3ème Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4ème Vice-Président -**Mme AMAÏDOU** Suzanne, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **M. PATIENT Georges**, Conseiller - **M. VERDA Joseph**, Conseiller -

PROCURATIONS :

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9ème Vice-Président,** est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 973-249730037-20200207-DEIB202018-DE

Délibération n° 2020-18/CCOG-DGAS-FI
relative au vote du budget primitif de l'exercice 2020
- budget annexe du Port de l'Ouest

Mesdames et Messieurs, les Conseillers Communautaires ;

J'ai l'honneur de vous **présenter délibération du budget primitif 2020 du budget annexe du Port de l'Ouest.**

Les prévisions budgétaires totales 2019 du budget annexe du SPIC du Port de l'Ouest Guyanais s'élèvent à **8.684.175,00 €** contre 7.977.852 € en 2019 sections d'investissement et d'exploitation confondues.

Il est à noter que les prévisions budgétaires de 2020 sont équilibrées après affectation des résultats cumulés d'exploitation. Par conséquent, le vote du conseil communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux inscrits au budget annexe primitif 2020.

Ces prévisions se répartissent comme suit :

Pour la section d'exploitation : ces prévisions s'élèvent en 2020 à **2.389.774,00 €** contre 2.965.215 € en 2019. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
2.389.774 €	2.389.774 €

Pour la section d'investissement : ces prévisions pour 2020 s'établissent à **6.294.401,00 €** contre 5.012.637€ en 2019. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
6.294.401 €	6.294.401 €

La Présidente indique que ces crédits intègrent, pour les deux sections, les reports 2019 (restes à réaliser et résultats reportés de l'exercice 2019). **A ce titre, le vote du Conseil Communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux.**

Le rapport de présentation dudit budget détaille les principales données budgétaires du budget primitif 2020.

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après avoir échangé sur les prévisions de l'exercice budgétaire 2020 du Port de l'Ouest ;

- DECIDE de voter le budget primitif 2020 du budget annexe du Port de l'Ouest comme mentionné dans les tableaux ci-dessus pour les deux sections :

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 973-249730037-20200207-DEIB202018-DE

- **AUTORISE** la présidente à satisfaire aux obligations afférentes.

VOTE => Pour = 19 Contre = 0 Abstention = 0

Fait à Mana, le 7 février 2020

Pour extrait conforme.

La Présidente

Sophie CHARLES

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 973-249730037-20200207-DEIB202018-DE

Ouest Guyane
un territoire, des projets, un avenir

BUDGET ANNEXE PRIMITIF 2020 DU SPIC PORT DE L'OUEST GUYANAIS

RAPPORT DE PRESENTATION

Mesdames et Messieurs, membres du Conseil Communautaire ;

I / PRESENTATION GENERALE

Les prévisions budgétaires totales 2019 du budget annexe du SPIC du Port de l'Ouest Guyanais s'élèvent à **8.684.175 €** contre 7.977.852 € en 2019 sections d'investissement et d'exploitation confondues.

Il est à noter que les prévisions budgétaires de 2020 sont équilibrées après affectation des résultats cumulés d'exploitation. Par conséquent, le vote du conseil communautaire ne porte que sur les crédits nouveaux inscrits au budget annexe primitif 2020.

Ces prévisions se répartissent comme suit :

Pour la section d'exploitation : ces prévisions s'élèvent en 2020 à **2.389.774,00 €** contre 2.965.215 € en 2019. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'EXPLOITATION	RECETTES D'EXPLOITATION
2.389.774 €	2.389.774 €

Pour la section d'investissement : ces prévisions pour 2020 s'établissent à **6.294.401,00 €** contre 5.012.637€ en 2019. Elles sont équilibrées en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
6.294.401 €	6.294.401 €

II / SECTION D'EXPLOITATION

A / LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les prévisions des dépenses d'exploitation pour 2020 sont de **2.389.774,00 €**.

Les dépenses se traduisent ainsi qu'il suit par chapitre :

- 011 – Les charges à caractère général s'établissent à hauteur de **665.832,94 €** en 2020 contre 570.737 € en 2019, dont 198.367,60 € de restes à réaliser de 2019. Frais de gardiennage ; Nettoyage hangar et quai ; location de pelle et nacelle ; Assurances sites Port ; Fournitures administratives ; Entretien véhicule et chariot élévateur.

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 973-249730037-20200207-DEIB202018-DE

- 012 – Les charges de personnel et frais assimilés sont estimées à **430.000,00 €.** Rémunération 8 agents, prévision embauche + besoin ponctuel.

- 022 – Dépenses imprévues budgétées à hauteur de **0,00 €.**

- 65 – Autres charges de gestion courante. Ce chapitre regroupe la somme des charges de gestion courante pour **41.200,00 €.** Congrès / Conventions / Déplacement divers élus.

- 67 – budgété à hauteur de **0,00 €.**

- 023 – virement à la section d'investissement de **1.199.898,06€**.

- 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections. Ce chapitre budgétaire regroupe les crédits relatifs aux dotations aux amortissements et aux provisions. Elles sont estimées à **52.843,00 €.**

B/ LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les prévisions de recettes d'exploitation pour 2020 sont de **2.389.774,00 €.** Les recettes prévisionnelles par chapitre s'établissement comme suit :

- 70 – ventes de produits fabriqués, prestations recettes évaluées à la somme de **201.499,34 €** pour l'exploitation du port en régie.

- 74 – dotations et participations : Elles comprennent la dotation globale de décentralisation pour **495.340,00 €.**

- R 002 : excédent de fonctionnement reporté : **1.692.935,34 €**

III/ SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **6.294.401,00 €** en 2020. Ces dépenses se répartissent par chapitres de la manière suivante :

- 20 – Immobilisations incorporelles à hauteur de **289.090,00 €** dont 2.890 € de reste à réaliser de l'exercice 2019. Etudes géotechnique portuaire ; Préparation des travaux d'infrastructures.

- 21 – Immobilisations corporelles à hauteur de **398.488,78 €** dont 3.695,78 € de reste à réaliser de l'exercice 2019. Acquisition de terrain GAOFORKEN.

- Total des opérations d'équipement budgété à hauteur de **5.606.822,22** €, dont 2.207.701,21 € de reste à réaliser de l'exercice 2019. Ainsi que des propositions nouvelles pour la somme total de 3.399.121,01 € sur les opérations suivantes :

Envoyé en préfecture le 21/02/2020
Reçu en préfecture le 21/02/2020
Affiché le
ID : 973-249730037-20200207-DEIB202018-DE

1605 - ETUDES DE FAISABILITE EXTENSION DU PORT : **27.131**
1708 - TRAV. DE FRANCHISSEMENT DU MARONI PHASE2 : **7**
1812 - TRAVAUX DE REPARATION DU QUAI : **165.430,00 €**
1813 - ETUDES EXTENSION ZONE D'ACTIVITE PORTUAIRE : **17.090,15 €**
1814 - TRAVAUX DE MODERNISATION ORGANISATION BA : **499.280,00 €**
1905 - TRAVAUX DRAGAGE DU MARONI : **1.958.050,00 €**
2920 - ETUDES DRAGAGE DU MARONI : **15.784,00 €**

- 001– Solde d'exécution négatif reporté budgété à hauteur de **0,00 €.**

B/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **6.294.401,00 €** en 2020. Ces recettes se répartissent par chapitre de la manière suivante :

- 13 - subvention d'investissement à hauteur de **3.900.710,39 €** dont 3.105.250,45 € de restes à réaliser de l'exercice 2019.

- 10 – Dotations, fonds divers et réserves au titre du FCTVA à hauteur de **1.112.190,65 €** dont 0,00 € de restes à réaliser de l'exercice 2019.

- 021 – Virement de la section de fonctionnement : **1.199.898,06 €** sont dégagés afin d'équilibrer la section de fonctionnement, notamment compte tenu des reports importants et du niveau des recettes.

- 040 – Opération d'ordre d'investissement à hauteur de **52.843,00 €**, qui correspond aux amortissements des immobilisations.